



Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de la Baie de Somme

Compte-rendu de la conférence des maires Présentation d'une première version du DOO *Communauté d'Agglomération de la Baie de Somme*

Mardi 11 juillet 2023
17h00 – 19h00

Participants

- **Elus conviés à la réunion**
 - Cf. Feuille d'émargement en annexe du présent compte-rendu
- **Support technique**
 - Mme Mélanie BRELAY, Cheffe de projet, Citadia Conseil
 - M. François BRASSEUR, Responsable du pôle aménagement, BS3V
 - M. Joseph NIAUX, Chef de projet urbanisme, BS3V

Ordre du jour :

- **Avancement de l'élaboration du SCoT du Pays de la Baie de Somme**
- **Présentation du retour de l'Etat et de la Région sur la dernière version du PAS**
- **Présentation d'une première version du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**
- **Prochaines étapes / Travaux à venir**

Principaux sujets présentés :

Introduction par Monsieur Demarthe, Président de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

Présentation par le syndicat mixte BS3V et le bureau d'études Citadia Conseil.

- Le PAS est validé par les services de l'Etat. Les services ont néanmoins émis des remarques pour enrichir la version actuelle notamment sur la consolidation de la justification du scénario de projection de population et sur la prise en compte des enjeux et réglementations liés à la loi Littoral. Ces remarques ont été annexées à un courrier du Préfet de département récemment reçu par BS3V. Citadia va travailler sur le traitement de l'ensemble des retours pour une version consolidée du PAS à l'automne.
- Le second temps de cette conférence est consacré à la présentation d'une première version du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), qui constitue le volet réglementaire du SCoT.

La version complète a été diffusée aux participants. Le support de présentation présente la trame détaillée. Un livret de synthèse de la version intégrale sera transmis en accompagnement du support de réunion.

Le DOO a été structuré en trois axes visant à refléter les caractéristiques du territoire :

Axe 1 : Œuvrer pour un rééquilibrage entre littoral et terres intérieures

1. L'habitat
2. La mobilité
3. Les équipements
4. Les commerces et services
5. Les activités économiques

Axe 2 : Protéger et valoriser les composantes du Pays de la Baie de Somme

1. Les paysages du pays de Baie de Somme trois vallées
2. La protection de la mer et du littoral
3. Les modalités d'application de la loi Littoral
4. La protection de la biodiversité
5. La préservation de la nature en ville
6. La protection des ressources en eau
7. Le patrimoine
8. La gestion des carrières

Axe 3 : Fixer les principes de résilience du territoire

1. La sobriété foncière
2. Les risques et nuisances
3. Les énergies renouvelables
4. L'adaptation du bâti au changement climatique

Une deuxième version sera travaillée durant l'été afin d'enrichir cette première version sur les volets manquants (réglementation issue de la loi Littoral, rédaction du Document D'aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL)).

- Le calendrier du SCoT va être décalé à la fois pour tenir compte des évolutions législatives en cours sur la Loi Climat et Résilience impactant le sujet de la limitation de l'artificialisation des sols, et pour prendre en compte le report du calendrier de modification du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) Hauts-de-France. L'arrêt-projet du SCoT précédemment prévu à la fin d'année 2023 est reporté en début d'année 2025 afin d'intégrer les nouveaux objectifs du SRADDET modifié.

Synthèse des échanges et remarques :

- *Scénarios de population et logements*

Un participant demande s'il est habituel d'avoir un écart de 10 à 12% entre le scénario retenu pour le SCoT et les projections Omphale de l'INSEE. Le syndicat mixte indique que l'Etat peut être habituellement plus strict sur la tolérance à cet écart. Une bonne justification des dynamiques économiques et de l'attractivité future du territoire est attendue pour accepter le scénario SCoT, et sous réserve que les projections Omphale futures ne viennent pas creuser cet écart.

- *Rééquilibrage territorial*

Un participant soulève le fait qu'il a le sentiment que la partie du territoire à l'est d'Abbeville est délaissée par le projet de SCoT, et qu'aucune dynamique ou projet de développement n'y sont prévus.

Le syndicat mixte indique que cette impression, qui pouvait être donnée par la version n°1 du PAS, a depuis été retravaillée avec les techniciens du service urbanisme et les élus de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme. Les ambitions écrites du document sur ce sujet, ainsi que leur traduction graphique (et notamment la cartographie de l'axe A - A1&A2), ont beaucoup évolué depuis la première version de travail du PAS. Le résultat a depuis été présenté lors d'une deuxième conférence des maires de présentation de la version consolidée du PAS. Le syndicat mixte invite à se référer au compte-rendu de cette dernière réunion pour apprécier les évolutions.

Par ailleurs, une version définitive du PAS sera transmise après traitement des remarques des services de l'Etat et de la Région, formulées lors de la rencontre d'examen conjoint du PAS du 5 mai dernier.

- *Activités agricoles*

Un participant suggère d'affirmer l'ambition de préserver l'activité agricole et son développement. Un autre précise également l'importance de permettre l'extension des bâtiments agricoles en continuité du bâti existant.

Citadia précise que de nombreuses ambitions sont placées dans le document pour assurer le maintien de l'activité agricole et son développement.

- *Réindustrialisation et Zéro Artificialisation Nette (ZAN)*

L'implantation de nouvelles activités et la gestion économique des sols interpellent les élus qui trouvent ces deux objectifs difficilement conciliables. Il est important de ne pas voir disparaître le peu d'industries existantes et d'indiquer l'ambition d'une réindustrialisation de l'ensemble du périmètre SCoT. Ils souhaitent également connaître les possibilités qui seront données aux petites communes en termes de capacités de développement.

Citadia indique qu'un travail est mené sur l'identification des capacités restantes dans les zones d'activités existantes. L'identification de friches et de secteurs de renouvellement sont aussi des pistes privilégiées pour accueillir de nouvelles constructions. Concernant le développement des communes rurales, les décrets d'application de la loi Climat et Résilience sont en cours. Il faut avant tout considérer les besoins en termes de projets et de souhaits de développement, puis travailler sur une répartition territoriale.

- *Préservation du patrimoine*

Un participant demande d'associer les notions « *Restauration* » et « *Entretien* » en complément de l'objectif de préservation.

Les élus soulignent leur difficulté à conserver leur patrimoine.

- *Unités de méthanisation*

La formulation des orientations sur l'implantation des méthaniseurs est à reprendre afin de pas prêter à interprétation et éviter des implantations à proximité des espaces d'habitat.

- *Développement du numérique*

Un participant indique son souhait que le SCoT encourage la formation au numérique, notamment à destination des personnes âgées, et incite le déploiement à grande échelle de la fibre sur tout le territoire.

Citadia indique que des ambitions sont mentionnées dans le SCoT en faveur de la formation sur le numérique.

- *Armature territoriale*

Il est proposé d'intégrer les communes d'Huppy et de Saint-Blimont à l'armature du territoire, en tant que centralités rurales.